

Développement local : le programme européen Leader est en péril

Près de 95 % des fonds programmés pour des projets de développement rural n'ont pas encore été engagés. Leader France réclame un « *plan de sauvetage* ».

Lassés de prêcher dans le désert depuis trois ans, les groupes d'action locale (GAL) réclament un « *plan de sauvetage* » du programme européen Leader en faveur du développement de l'économie rurale. Il y a péril en la demeure : à mi-parcours de la programmation budgétaire 2014-2020, seulement 4,5 % des 687 millions d'euros promis aux 330 programmes Leader en France ont été engagés et 0,7 % effectivement payés. Une situation à comparer aux 43,3 % d'engagement pour le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) en général (1).

« *La situation est catastrophique* », résume Thibaut Guignard, maire de Plœuc-L'Hermitage, vice-président du conseil départemental des Côtes-d'Armor et président de Leader France, la fédération nationale des programmes Leader (2).

Approche novatrice

Si « *des moyens humains ne sont pas rapidement mis en place pour déstocker les dossiers en attente, les risques de dégageant sont très forts* », prévient-il. En d'autres termes : l'argent qui n'aura pas été consommé devra être restitué à Bruxelles. Pire, faute de preuve de sa valeur ajoutée, ce programme risque de ne plus être à l'ordre du jour après 2020, date de la révision des politiques européennes actuelles. Financement d'un gîte rural, organisation d'une manifestation culturelle ou installation d'un centre de service : Leader est pourtant l'un des seuls pro-

grammes européens à accompagner des projets de développement rural local au-delà de l'agriculture.

Le programme vaut surtout par son « *approche très novatrice* », selon Thibaut Guignard. Il « *met en réseau des acteurs publics et privés et capitalise sur la réussite de ce qui se fait ailleurs mais aussi sur l'expérience du privé. C'est pour ça que Leader est un programme et non pas un simple fonds où puiser : c'est la méthode qui fait sa vertu* ».

Ainsi, dans le cas où le programme disparaîtrait, toute une expérience d'ingénierie financière et d'animation des projets serait perdue. En attendant que la situation se débloque, de nombreux experts ont déjà quitté le navire pour prendre des postes plus sûrs. Or, Leader a la particularité de payer 90 % de cette ingénierie, « *une expertise qui fait justement tellement défaut localement* », regrette Thibaut Guignard.

Tous les acteurs se renvoient la responsabilité de ce quasi fiasco. Il y a

d'abord eu la concomitance du transfert de la gestion des fonds européens aux régions, suivi de la fusion des régions et des changements de majorité après les régionales de 2015. Les régions, elles, reprochent à l'État de n'avoir fourni un outil informatique de paiement

L'argent non consommé devra être restitué à Bruxelles, souligne le président de Leader France, Thibaut Guignard.

opérationnel (baptisé « Osiris ») qu'en 2017. Les responsables des GAL rappellent, de leur côté, que les régions ont longtemps bloqué le démarrage de Leader parce



Leader : expérimentations et mutualisations

Le programme européen LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) soutient des projets de développement local dont l'objectif est de revitaliser les zones rurales et de créer des emplois. Il confie à des acteurs locaux publics et privés, regroupés dans un GAL (groupe d'action locale), une enveloppe du FEADER. Pratiquement tous les projets, hormis l'agriculture, sont

éligibles : prise en charge de la vieillesse ou du handicap, valorisation du patrimoine culturel et environnemental, transports... Chaque projet doit concerner une zone rurale ciblée et une population comprise entre 10 000 et 100 000 habitants. Expérimentation, coopération, mise en commun des ressources et réseau de territoires sont les maîtres mots du programme.

qu'elles refusaient de laisser à l'État la responsabilité du paiement et de l'audit de Leader... avant de céder *in fine*. C'est toujours l'Agence de services et de paiement (ASP) qui garde les clefs du coffre.

Pendant ce temps, les GAL se sont sentis mis de côté, faute d'avoir autant de moyens pour se faire entendre que les organisations agricoles notamment. « *Des régions nous reprochent d'avoir communiqué sur la question plutôt que de venir les voir, mais ça fait des mois que nous demandons des entrevues sans être reçus !* », fulmine Thibaut Guignard.

Partager des solutions

L'un dans l'autre, la situation n'a cessé de se dégrader alors que Leader France espérait encore voir « *le bout du tunnel* » à l'automne dernier (lire *Maires de France*, n° 352, décembre 2017, p. 17). Dans un courrier adressé au gouvernement, Leader France demande donc un « *plan de sauvetage* » autour de trois axes : la mise en place d'une coordination nationale des autorités de gestion (les régions) ; la finalisation rapide des outils opérationnels ; le déploiement de moyens humains pour gérer les dossiers en attente. La coordination n'a pas pour vocation de retirer des pouvoirs aux régions mais plutôt de partager des solutions, précise l'association. Le gouvernement semble avoir pris conscience de l'ampleur du problème. Une note du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) rappelait, en mars dernier, les « *efforts* » à faire pour engager les fonds Leader. Des groupes de travail technique sont en place. Matignon et l'Élysée ont participé, le 13 avril dernier, à une réunion commune sur le sujet... Reste à débloquer la situation sur le terrain.

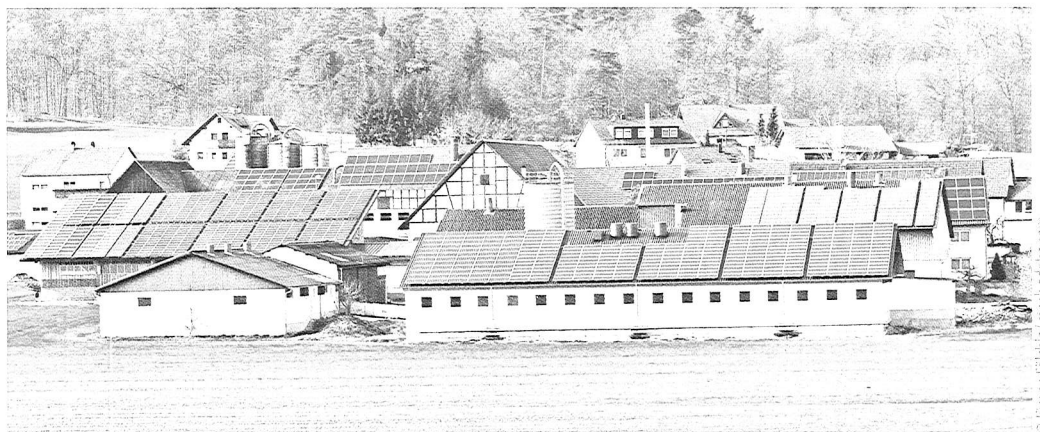
Nathalie STEIWER

(1) <http://www.cget.gouv.fr/actualites/point-sur-les-aides-du-feader-en-france-en-2017>

(2) <http://leaderfrance.fr/>

Énergie et développement rural : des liens inexploités

La Cour des comptes européenne déplore que les fonds destinés au développement rural aient été sous-utilisés pour financer des projets d'énergie propre.



En Autriche, une coopérative de 26 agriculteurs s'est diversifiée dans les énergies renouvelables avec l'aide du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). Les bois de coupe de mauvaise qualité, qui n'avaient pas de débouché auparavant, alimentent le système de chauffage de trois bâtiments locaux : une maison de retraite, une structure d'accueil pour personnes dépendantes et un monastère. Bilan : de nouveaux débouchés, de nouvelles qualifications pour les agriculteurs et des solutions énergétiques pour des services locaux. Ce projet est cité par la Cour des comptes européenne comme exemple de ce qui devrait être fait plus souvent s'il y avait davantage de lien entre les politiques européennes en faveur des énergies renouvelables et celles en faveur du développement rural. Dans un rapport critique publié en mars, les auditeurs européens estiment

que ces synergies sont trop peu et trop mal exploitées (1). Or, la transition « vers une économie bas-carbone » est l'une des six priorités du Feader.

« *Des faiblesses dans les procédures de sélection des États membres ont abouti au financement de projets qui présentaient un intérêt économique pour leurs propriétaires, mais qui n'ont eu que peu d'effets sur les zones rurales* », soulignent les auteurs du rapport.

Une sélection laxiste

Ils citent le cas précis d'installations photovoltaïques en Bulgarie sans rapport avec les besoins locaux, mais leur grief va au-delà. La Cour des comptes européenne critique aussi les financements en faveur des énergies produites à partir de la biomasse, dont la combustion contribue aux émissions de gaz à effet de serre.

Elle espère toutefois que « *le potentiel existant dans les zones*

La nouvelle directive sur l'énergie propre pourrait « libérer le potentiel existant dans les zones rurales ».

rurales » sera libéré avec la nouvelle directive européenne sur les énergies renouvelables qui pourrait être adoptée d'ici fin juillet. Ce texte, présenté dans le cadre d'un « paquet énergie », prévoit entre autres d'encourager les « *communautés énergétiques locales* ». Il précise aussi l'encadrement des aides en faveur des bioénergies.

Dans tous les cas, les modalités de financement des projets d'énergie alternative dans les zones rurales mériteront d'être précisées lors de la prochaine programmation financière européenne pour l'après 2020 en cours de négociation. Surtout si la France doit effectivement passer au 100 % renouvelable d'ici 2050 comme le souhaite le ministère de la Transition écologique.

N. S.

(1) <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/NewsItem.aspx?nid=9850>